



Nouvelle campagne du Ministère de l'Environnement :

Gutt fir eis Ëmwelt, gutt fir äre Portmonni, gutt fir nei Aarbechtsplazen

C'est avec ce triple message que le Ministère de l'Environnement vient de lancer une vaste campagne d'information et de sensibilisation aux mesures d'économie d'énergie et à l'utilisation des énergies renouvelables dans les domaines du logement, des appareils électroménagers ainsi que des voitures à personnes, profitant de l'occasion pour promouvoir les programmes de subventions en vigueur ainsi que les nouvelles subventions disponibles à partir du 1^{er} janvier 2009.

« Le contexte économique très difficile que nous connaissons ces jours-ci doit être le moment pour miser plus que jamais sur les efforts en matière de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique », affirme Lucien Lux, ministre de l'environnement. « Investir dans les mesures d'économie d'énergie, les énergies renouvelables et les écotecnologies innovantes en général permettra non seulement à chaque citoyen de réaliser des économies significatives sur le moyen et long terme, mais est également une source de création d'emplois. Toutes les études confirment que la croissance verte constitue un des chemins pour sortir de la crise ! ». Soulignant que les derniers mois nous ont montré à quel point nous sommes tributaires de l'évolution des prix des énergies fossiles telles que le pétrole ou le gaz naturel, le ministre de l'environnement précise que les potentiels des économies d'énergie sont considérables, en particulier dans le domaine du logement. « Lutter contre le changement climatique ne constitue pas un fardeau, mais bel et bien une opportunité à ne pas manquer ».

La campagne de sensibilisation initiée par le Ministère de l'Environnement vise à relancer l'intérêt pour le régime d'aides financières entré en vigueur le 1^{er} janvier dernier, respectivement les nouvelles subventions disponibles à partir du 1^{er} janvier 2009. Le ministre de l'environnement précise : « Bien entendu les mesures d'économie d'énergie que nous préconisons engendrent un coût d'investissement supplémentaire à court terme. Or je suis convaincu que le régime de subventions que nous avons mis en place crée les incitations financières nécessaires pour permettre à chacun de rentabiliser son investissement sur le moyen terme. ». En effet ces aides financières peuvent atteindre 15 000 € pour une maison à basse consommation d'énergie, voire même 40 000 € pour une maison passive avec des équipements techniques tels qu'une pompe à chaleur et des capteurs solaires thermiques. « Avec plusieurs milliers de litres de mazout d'économisé par an par rapport à une maison moins bien isolée, les calculs seront vite faits » ajoute Lucien Lux.

Des aides financières existent également pour encourager l'assainissement énergétique des bâtiments existants âgés de plus de 10 ans, où les potentiels d'économie sont particulièrement

importants. Alors que pour un assainissement énergétique intégral d'une maison le montant de l'aide financière peut atteindre quelque 20 000 € même des mesures individuelles, telles que l'isolation d'éléments de l'enveloppe du bâtiment (toiture, façades, fenêtres, sol) sont encouragées financièrement. A noter que l'assainissement énergétique doit être précédé d'un conseil en énergie, donnant également lieu à une subvention.

Le ministre Lucien Lux précise encore que des améliorations seront prochainement proposées au règlement grand-ducal en question afin de simplifier certains critères pour pouvoir bénéficier de ces aides. Par ailleurs l'Administration de l'environnement verra son personnel sensiblement renforcé afin de pouvoir accélérer le traitement des dossiers de demande ainsi que le paiement des subventions.

Début janvier, au moment de l'entrée en vigueur du règlement concernant les aides financières (150 €) pour l'acquisition de réfrigérateurs et congélateurs de la classe énergétique A++, le Ministère lancera un deuxième volet de la campagne concernant les appareils ménagers à faible consommation d'énergie. Un dernier volet traitera des voitures économes en carburant et des subventions y relatives (750 €) lors du festival automobile 2009.

Plus d'informations sous www.emwelt.lu, ainsi que sur la hotline 8002 1190.

(Communiqué du Ministère de l'Environnement)